

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS : SAVOIE H - ZARAGOZA N - -RIVIERE E -- SOUBIROUS JB - LESBARRERES F-
MINCHELLA D - PRISSE S-- BRUGUERA M – VERGEZ O

ABSENTS EXCUSES : KUSTRE C (PROCURATION A N ZARAGOZA)- D ALQUIE
(PROCURATIONA SAVOIE H) - CAUSSIEU P (PROCURATION A JB SOUBIROUS)

ABSENT : SOULERE A- COURTADE F

Secrétaire de séance : LESBARRERES F

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 26 Septembre 2023.

VOTE : CONTRE MINCHELLA D – ABSTENTION – POUR 11

2. Station de ski : acquisition et cession d'un véhicule

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives dans le budget annexe Station de ski, à savoir :

Section de fonctionnement

Recettes : 5.500,00 €

| | |
|--|------------|
| Cpte 775 Produits cessions actif | 2.500,00 € |
| Cpte 7588 Autres | 3.000,00 € |

Dépenses : 5.500,00 €

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Cpte 675/042 autres charges | 4.300,00 € |
| Cpte 6251 frais mission | 1.200,00 € |

Section d'investissement

Recettes : 4.300,00 €

| | |
|--|------------|
| Cpte 2182/040 Véhicules roulants | 4.300,00 € |
|--|------------|

Dépenses : 4.300,00 €

| | |
|---------------------------------|------------|
| Cpte 2188/310 divers jeux | 4.300,00 € |
|---------------------------------|------------|

VOTE : CONTRE MINCHELLA D– ABSTENTION – POUR 11

3. Station de ski : maîtrise d'œuvre projet développement

Madame le Maire indique que pour lancer les aménagements de remontées mécaniques il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre spécialisé.

Le rôle du maître d'œuvre est d'étudier le projet aux côtés de la collectivité, sa faisabilité technique, administrative, de le chiffrer afin que la collectivité puisse décider définitivement de sa faisabilité puis d'assurer l'adéquation du projet au terrain, l'obtention des objectifs fixés pour l'opération, le bon dimensionnement des installations, tant dans le sens de la sécurité, que de l'économie, et ceci de manière indépendante, le respect des clauses contractuelles, le bon avancement du chantier, le montage et la défense des dossiers administratifs. Il s'agit aussi de manière opérationnelle de réaliser la gestion des commandes (consultations, assistance à l'analyse des offres, suivi des marchés...), le suivi administratif (permis de construire, contrôle du chantier, de la conformité à la réglementation technique et aux règles de sécurité, réception et dossier de récolement).

Le Maître d'Œuvre représente le Maître d'Ouvrage auprès des intervenants : Administration, Constructeurs, Prestataires...

Pour cela elle propose de lancer un appel d'offre selon le code de la commande publique.

VOTE : CONTRE SOUBIROUS CAUSSIEU MINCHELLA – ABSTENTION – POUR 9

4. Prise en charge des forfaits saison de ski 2023/2024

Madame le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de prendre en charge les forfaits saisons hiver 2023-2024 suivants :

| TARIF FORFAIT SAISON "H&G PARTENAIRE" Valable toute la saison 2023-2024 | | | |
|---|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Tarif partenaire | | |
| Adulte (agents communaux et élus) | 175 € | | |
| Enfant de 5 à 17 ans inclus | 135 € | | |
| Étudiants* | 135 € | | |
| Enfant (moins de 5 ans) | 10 € (coût du support) | | |
| TARIF FORFAIT "scolaire" Valable toute la saison 2023-2024-Accès illimité sur tout le domaine de Gavarnie-Gèdre | | | |
| Jeunes scolarisés (collège, primaire, maternelle) | Né entre 2013 et 2018 | Né entre 2009 et 2012 | Né entre 2006 et 2008 |
| | 70 € | 85 € | 105 € |

**Sur présentation de carte étudiante et/ou certificat de scolarité en cours de validité*

La liste des bénéficiaires sera établie et transmise à l'équipe commerciale de la station de ski. Une convention de partenariat doit être établie avec STEM pour la prise en charge des forfaits de ski. Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION MINCHELLA D – POUR 11

5. Tarifs régies 2024

Madame le Maire indique qu'il convient de définir les tarifs de l'année 2024 pour les différentes régies directes. Elle indique que pour tous les tarifs comprenant des catégories d'âges, la délibération précisera qu'un justificatif d'identité devra être fourni en caisse. Elle propose les tarifs suivants :

a) Cantine scolaire

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs 2023 :

| Cantine scolaire | Prix repas |
|------------------|------------|
| Elèves | 3 € |
| Commensaux | 4,50 € |

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – POUR 12

b) Millaris – Salle Escalade

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs 2023 :

| SALLE ESCALADE | | | | ENFANT DE MOINS DE 5 ANS |
|---|---|---|---|---------------------------------|
| | ADULTES (à partir de 18 ans) | ENFANTS (de 5 ans à 11 ans inclus) | JEUNES (de 12 ans à 17 ans inclus) | |
| Entrée | 6€ | 2,5€ | 3,5€ | GRATUIT |
| Groupe > à 10 personnes | 4€ | | | |
| Etudiant | 4€ | | | |
| Carte 10 entrées | 48€ | | | |
| Abonnement année | 150€ | | | |
| Abonnement annuel (licence FFME comprise) | 170€ | | | |
| Abonnement annuel Collège de Luz | 150€ | | | |
| Abonnement annuel PGHM/CRS | 500€ | | | |
| Enfants de GG (jusqu'à 17 ans inclus) | PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE | | | |

Aucune gratuité ne sera accordée aux élus et aux agents communaux.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – POUR 12

c) Patinoire

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs 2023 :

| PATINOIRE | | | | |
|--|---------------------------------------|--|--------------------------------|--|
| | Prix public Entrée | Prix public Entrée + patins | * Partenaire Entrée | * Partenaires Entrée + patins |
| Adulte | 5,00 € | 8,00 € | 4,00 € | 6,40 € |
| Enfant de moins de 5 ans | Gratuit | 2,00 € | Gratuit | 1,60 € |
| Enfant de 5 à 14 ans | 3,00 € | 6,00 € | 2,40 € | 4,80 € |
| Etudiant | 3,00 € | 6,00 € | 2,40 € | 4,80 € |
| Enfants de GG* (jusqu'à 17 ans inclus) | PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE | | | |
| Adulte groupe > 10 pers | 4,00 € | 7,00€ | 3,20 € | 5,60 € |
| Enfant groupe > 10 pers | | 3,00€ | | 2,40 € |
| Pack famille (2 adultes + 3 enfants ou 1 adulte + 4 enfants) - Enfant 14 ans maximum | | 28,00 € | | 22,40 € |
| Location patins seuls | 3,00 € | | | |

**Sur liste établie par la collectivité*

Il est rappelé que les détenteurs d'un forfait saison à la station de ski bénéficie de la gratuité pour l'entrée de la patinoire, la location de patins restant à charge du client. En cas de fermeture de la station de ski, le forfait de la journée donne l'entrée gratuite.

Aucune gratuité ne sera accordée aux élus et aux agents communaux.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – POUR 12

d) Piscine

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs 2023 :

| PISCINE | | | | |
|--------------------------|----------------|---|---|---------------------------|
| | Adultes | Enfants de 5 ans à 17 ans inclus | Enfants de GG* (jusqu'à 17 ans inclus) | Enfants - de 5 ans |
| Abonnement 6 entrées | 20 € | 15 € | PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE | GRATUIT |
| Abonnement saison été | 40 € | 30 € | | |
| Prix 1 entrée | 4 € | 3 € | | |
| Groupe > 10 personnes | 3,50 € | 2,50 € | | |
| Groupe + de 20 personnes | 3,00 € | 2,50 € | | |

**Liste établie par la collectivité*

Aucune gratuite ne sera accordée aux élus et aux agents communaux.

Madame le Maire demande l'autorisation de fixer les tarifs des boissons et confiseries/glaces. Ces tarifs seront fixés selon les prix d'achat.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – POUR 12

e) Train touristique de Troumouse

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs 2023 :

Tarifs aller/retour :

- Adulte : **10 €**
- Enfant de 4 à 11 ans inclus : **6 €**
- Enfant de moins de 4 ans : **Gratuit**
- Groupe (+ de 15 personnes) : **7 €**

Tarifs Retour :

- Adulte : **7 €**
- Enfant de 4 à 11 ans inclus : **4 €**
- Enfant de moins de 4 ans : **Gratuit**

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – POUR 12

f) Parking Gavarnie

Tarifs 2023 :

- 7 € / 24h pour les voitures
- 10 € / 24h pour les camping-cars

Madame le Maire propose les tarifs suivants pour 2024 :

- 8€ / 24h pour les voitures
- 10 € / 24h pour les camping-cars

VOTE : CONTRE – ABSTENTION VERGEZ O– POUR 11

6. Location Garage Gendarmerie

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame MARGUIRAUT Nadine et Monsieur GOARVOT Jean-Claude demandant la reconduction de la location d'un garage communal à l'ancienne gendarmerie – Résidence des Gaves. Madame le Maire rappelle que l'an dernier le bail avait été reconduit pour un an et le loyer fixé était de 850 €.

Madame le Maire propose de conclure un bail de 3 ans et de fixer le loyer à 880 € pour 2024 à compter du 9 Décembre 2023.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION MINCHELLA – POUR 11

7. Tarifs des redevances Eau et Assainissement

Madame le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau et l'assainissement pour l'année 2024. Comme convenu depuis 2020 et suite aux différentes augmentations successives, Madame le Maire propose de maintenir les tarifs 2023 :

| 2023 | Eau | | | Assainissement | |
|------------------------------|---------|-------------|-----------|----------------|---------------|
| | Forfait | Prélèvement | Pollution | Forfait | Modernisation |
| Forfait habitation seule | 150 | 2 | 28 | 160 | 20 |
| Meublé locatif | 60 | 2 | 28 | 60 | 20 |
| Camping / emplacement | 5 | 0,1 | 0,5 | 5 | 1 |
| Hôtel, chambres / pers | 7 | 0,1 | 1 | 7 | 1 |
| Gîtes groupe, centres / pers | 7 | 0,1 | 1 | 7 | 1 |
| Bar-resto | 230 | 4 | 56 | 240 | 40 |
| Commerces | 52 | 1 | 14 | 60 | 10 |

VOTE : CONTRE – ABSTENTION MINCHELLA– POUR 11

8. Hôtel des Pyrénées : location des chambres pour saisonniers

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de logements saisonniers au sein de l'Hôtel des Pyrénées. Elle rappelle la situation tendue du logement dans notre vallée pour les saisonniers et que l'achat de ce bâtiment permet de répondre à la problématique en louant des chambres aux saisonniers.

Afin de faciliter la gestion administrative et la gestion locative, il est proposé de conclure directement les baux de location avec les employeurs concernés qui se chargeront eux-mêmes de les mettre à disposition à leurs employés.

Elle propose de fixer les loyers suivants :

- 300 € / mois pour 1 personne
- 450 € / mois pour 2 personnes occupant 1 chambre.

Un règlement intérieur sera établi entre la mairie et l'employeur.

VOTE : CONTRE CAUSSIEU SOUBIROUS MINCHELLA LESBARRERES PRISSE – ABSTENTION – POUR 7

9. Avenant n°1 marché AXE DE GAVARNIE

Madame le Maire indique que lors de la validation du marché en séance du 9 juin 2023, il y a eu une erreur de chiffres pour le LOT n°1 - entreprise LBTP. En effet, la délibération n'acte par la variante « Réalisation des bétons de l'axe ».

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise L.B.T.P correspondant à la « réalisation des bétons » pour un montant de 62 857.20 € HT soit 75 428.64 € TTC.

Cet avenant porte le marché global à 1 475 987.61 € HT (1 771 185.13 € TTC) soit une augmentation de 4.4 %.

Madame le Maire demande l'autorisation pour signer cet avenant.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION MINCHELLA – POUR 11

10. Bail pour la gestion du bâtiment d'accueil du Desman

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'Association Séjours Plein Air a demandé la cession du bail au 30 novembre 2023 au profit de l'association TEREVA LOISIRS. Madame le Maire indique que la Collectivité a pris conseil auprès de l'étude notariale qui avait rédigé le bail afin de connaître l'ensemble des démarches à effectuer. Il est impossible pour l'association Séjours Plein Air de céder le bail, la seule possibilité étant de résilier le bail avec l'Association Séjours Plein Air et d'en conclure un nouveau avec l'association TEREVA LOISIRS.

Madame le Maire annonce que dans un premier temps, il convient d'acter la résiliation du bail initial (signé le 1^{er} juillet 2021). Pour cela, le Conseil Municipal doit donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le protocole de résiliation amiable sous-seing privé avec l'ancienne association.

Dans un second temps, le conseil Municipal doit donc acter le projet du nouveau bail civil avec l'association TEREVA LOISIRS et donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour régulariser le nouveau bail suivant acte authentique rédigé par Maître JARENO. FRAIS A LA CHARGE DU PRENEUR !!

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – POUR 12

11. Divers

- Tenue d'une réunion avec les employés communaux le 01/12/2023 suite à la première rencontre. Le principe des astreintes ne change pas. Un compte rendu va être réalisé.
- Appel offre Maillet : 4 retours. Rencontre des candidats le 15/12/2023. Le choix sera voté lors du prochain conseil.

SEANCE LEVEE A 21 H 30